

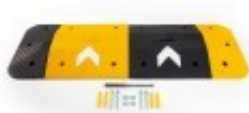
## Kit Ralentisseur 1,50 m pour trafic léger

Référence : B3180041

### DESCRIPTION :

Disponible en **50 mm**, pour une vitesse de **15 km/h** ou **75 mm** pour une vitesse de **8 km/h**.

Nos **kits Ralentisseurs** en caoutchouc vous permettent d'installer rapidement sur vos parkings des **ralentisseurs d'une longueur d'1,50 m** afin de **réduire la vitesse des véhicules légers et poids lourd**. Ils augmenteront ainsi la sécurité des piétons et permettront d'éviter les incidents.



### INFORMATION PRODUIT

#### Kit Ralentisseur 1,50 m pour trafic léger

Grâce à notre kit complet, conçu pour les **trafics légers**, réalisez facilement et rapidement l'installation de ralentisseurs sur les **parkings, voies privées, lieux de travail** et dans les **lotissements**. Deux formats sont proposés selon vos besoins : celui de **50 mm de hauteur** permet de ralentir le trafic des véhicules à **15 km/h** et celui de **75 mm** permet de ralentir le trafic à **8 km/h**.

Toutes les **fixations nécessaires sont fournies** avec vos kits et sont compatibles avec le **macadam ainsi que le béton**.

Si vous souhaitez créer des ralentisseurs plus longs, retrouvez les [modules centraux de 50 mm](#) et les [modules centraux de 75 mm](#).

La présence d'un ralentisseur doit être signalée pour prévenir les automobilistes : découvrez la [signalétique adaptée](#) sur notre blog.



#### Par Courrier

408 rue Albert Bailly  
59290 WASQUEHAL



#### Par Téléphone

03 74 09 47 01  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 18h



#### Par Fax

09 72 33 92 93  
24h/24 7j/7



#### Par Internet

www.securinorme.com  
mail : contact@securinorme.com

### Contenu du Kit

- 1 module central Jaune
- 1 module central Noir
- 1 module d'extrémité Jaune
- 1 module d'extrémité Noir
- Fixations pour béton et macadam

### Caractéristiques

- Longueur : 1,50 m
- Composé de deux blocs et deux extrémités
- Hauteur :
  - 50 mm
  - 75 mm
- Coloris : Jaune et Noir
- Fixations fournis : Macadam et béton
- Chevrons réfléchissants de chaque côté



**Ce que dit la loi Article R 235-3.1.5 du code du travail**

La circulation interne en entreprise, à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments, constitue un risque constant, car les facteurs qui contribuent aux accidents sont quotidiens et présents dans toutes les activités industrielles au point de représenter une grande part des accidents du travail.

*"Les lieux de travail intérieurs et extérieurs doivent être aménagés de telle façon que la circulation des piétons et des véhicules puisse se faire de manière sûre."*

### Tableau des déclinaisons possibles

Réf. B3180041 Hauteur - 50 mm

Réf. B3180042 Hauteur - 75 mm



#### Par Courrier

408 rue Albert Bailly  
59290 WASQUEHAL



#### Par Téléphone

03 74 09 47 01  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 18h



#### Par Fax

09 72 33 92 93  
24h/24 7j/7



#### Par Internet

www.securinorme.com  
mail : contact@securinorme.com